

[Texte]

Mrs. Feltham: If one cannot come on Monday and another one can—

The Chairman: Depending on availability.

Mr. Vanclief: Mr. Chairman, I think the motion as amended gives you the flexibility to mix and match as long as between those two days we see them all.

The Chairman: Right. I think we have the message quite clearly now, and it gives the clerk some direction for next week.

That is all I had on the agenda under future business, unless there is any other matter the committee wants to deal with at this time. If not, this meeting stands adjourned to the call of the Chair.

Monday, November 6, 1989

• 1540

The Chairman: I have in my possession a letter from the Speaker. Pursuant to Standing Order 113, this is to confirm my appointment as chairman of the legislative committee on Bill C-36, an act to amend the Advance Payments for Crops Act and the Prairie Grain Advance Payments Act, in replacement of Mr. White. It is signed by the Speaker.

We are going to resume study of Bill C-36 today. We have as our witnesses today Mr. Murray Cardiff, Parliamentary Secretary to the Deputy Prime Minister and President of the Privy Council and Minister of Agriculture; Mr. Gilles Lavoie, Director General, Farm Financial Program Directorate; and Mr. Bruce Riddell, Chief, Marketing Programs, Legislated Marketing Programs Division. Welcome, gentlemen, to the committee today. If you have an opening statement, perhaps you could present it at this time.

Mr. Murray Cardiff (Parliamentary Secretary to the Deputy Prime Minister and President of the Privy Council and Minister of Agriculture): Thank you for the opportunity of appearing before you.

I would like to take just a few moments to summarize where we are with Bill C-36 and what has happened to this point in time. We have all had an opportunity to discuss Bill C-36 at second reading; as I said before, I just want to summarize that situation.

We all know it is a normal practice for farmers to carry some crop inventories past harvest time. Delivery schedules may be staggered or farmers may anticipate that the prices will improve later in the year, or it could be to their advantage to delay crop receipts to the next year, and that has been something that has happened for many years. These are business decisions and interest charges associated with carrying inventories are expenses regularly

[Traduction]

Mme Feltham: Si un des groupes ne peut pas venir lundi et qu'un autre puisse. . .

Le président: Selon leur disponibilité.

M. Vanclief: Monsieur le président, je pense que la motion amendée vous donne toute latitude pour faire les permutations nécessaires dans la mesure où nous entendons tous ces témoins pendant ces deux jours.

Le président: Parfait. Je pense que la décision du comité est assez claire maintenant et que le greffier sait ce qu'il a à faire pour la semaine prochaine.

C'est tout ce que j'avais à l'ordre du jour sous la rubrique des travaux futurs, à moins que les membres du comité ne désirent discuter maintenant d'autres questions. Sinon, la séance est levée jusqu'à nouvel ordre.

Le lundi 6 novembre 1989

Le président: J'ai en main une lettre du président de la Chambre. Cette lettre confirme ma nomination conformément à l'article 113 du Règlement en tant que président du Comité législatif sur le projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi sur le paiement anticipé des récoltes et la Loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies. Je remplace M. White. La lettre est signée par le président.

Nous reprenons donc l'étude du projet de loi C-36. Notre témoin aujourd'hui est M. Murray Cardiff, secrétaire parlementaire au vice-premier ministre et président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture; M. Gilles Lavoie, directeur général des programmes d'aide financière aux agriculteurs; et M. Bruce Riddell, chef de la Division des programmes de réglementation de la commercialisation. Messieurs, bienvenue au Comité. Si vous avez une déclaration liminaire, vous pourriez la faire maintenant.

M. Murray Cardiff (secrétaire parlementaire au vice-premier ministre et président du Conseil privé et ministre de l'Agriculture): Merci pour cette occasion de témoigner devant le Comité.

J'aimerais d'abord prendre quelques minutes pour dire où nous en sommes avec le projet de loi C-36 et ce qui s'est produit jusqu'ici. Nous avons tous eu l'occasion de parler du projet de loi C-36 en deuxième lecture; comme je l'ai dit précédemment, je veux simplement faire le point.

Nous savons tous qu'il est pratique courante pour les agriculteurs d'entreposer une partie de leurs récoltes. Ils peuvent ainsi étaler leurs dates de livraison, attendre que les prix se raffermissent pour écouler leurs produits, ou encore reporter l'entrée de recettes à la prochaine année d'imposition. C'est une pratique qui existe déjà depuis quelques années. Ce sont là des décisions d'affaires et les frais d'intérêt liés au maintien de stocks sont des dépenses